

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [martine-charpentier-bisson-cssda-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/48828235607a0cf3a55f8b7c)
<https://www.cadre21.org/membres/48828235607a0cf3a55f8b7c>

Date d'obtention : 2025-01-31 16:48:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode uniforme qui permet d'intervenir rapidement afin de diminuer les risques de propagation d'images pornographique. Cette façon de faire contient des démarches claires et réfléchies. Le partenariat entourant cette méthode permet de connaître les rôles de chacun et permet aussi d'accompagner adéquatement les jeunes sans porter préjudice.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'appliquer la méthode Sexto de façon rigoureuse. Je suis maintenant plus outillée afin d'analyser si l'action est impulsive ou malveillante. Je pourrai aussi intervenir dans ce genre de cas en me protégeant moi aussi en suivant les bonnes méthodes. En utilisant cette méthode, il sera possible d'intervenir plus rapidement et permettra une prise en charge rapide des acteurs concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Jamais je ne chercherai à voir les images. Jamais je ne chercherai à agir seule dans ces situations, je ferai appel aux acteurs concernés au moment où la trousse l'exige. Je ne compléterai pas la grille avec un jeune qui répond aux critères "d'actes malveillants". Je ne ferai pas de démarches supplémentaires, même si cette demande vient du service de police. Je ne dépasserai pas le rôle prévu pour mon corps de métier dans la trousse sexto.